

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	41	41

Date de la convocation
2 mars 2023

Numéro de la délibération
23-06

Objet de la Délibération

Maquette CRST 2023-2029



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 24 mars 2023
Et publication ou notification
Le 24 mars 2023

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU POLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
PAYS LOIRE BEAUCE
(RUE DU GENERAL LUCAS - 45130 SAINT AY)

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un mars à dix-huit heures, le Comité Syndical, dûment convoqué le deux mars deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Chevilly, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER.

➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE

Saïd BALAH (Bricy), Muriel BATAILLE (Tournois), Mirianne BOHOMET (Sougy), Jean-Michel BORDIER (RUAN), Thierry BRACQUEMOND (Huêtre), Annick BUISSON (Gidy), Joël CAILLARD (GEMIGNY), Laurence CHEVOLOT (Artenay), Éric DAVID (Sougy) Marie-Paule DUMINIL (Cercottes), Gervais GREFFIN (Bucy-le-Roi), Thierry COUTANT (Suppléant de Sylvain HODEAU - Saint-Péravy-la-Colombe), David JACQUET (Artenay), Hubert JOLLIET (Chevilly), Dominique LORCET (Chevilly), Mathieu MARTEAU (Trinay), Dimitri MICHAUD (Gidy), Denis PELÉ (Saint-Péravy-la-Colombe), Mathieu NOEL (suppléant de Yves PINSARD - Patay), Martial SAVOURE-LEJEUNE (Cercottes).

➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE

Anita BENIER (Bacon), Bernadette BESNARD (Le Bardou), Odile BRET (Beauce-la-Romaine), Clarisse CAZEAUDUMEC (Cléry-St-André), Alain CHAMPENOIS (suppléant de Gérard CORGNAC - Cléry-St-André), Frédéric CUILLERIER (Saint-Ay), Patrick ECHEGUT (Baule), Bernard ESPUGNA (Beauce-la-Romaine), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Sandrine PAIN (Suppléante de Philippe FERREIRA - Rozières-en-Beauce), Yves PROISSART (Beaugency), Michelle GAY (Huisseau-sur-Mauves), Romuald GENTY (Mézières-lez-Cléry), Anna LAMBOUL (Lailly-en-Val), Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Pauline MARTIN (Meung-sur-Loire), Alain BRUNNER (Suppléant d'Arnold NEUHAUS - Villerman), Jean-Yves GUINARD (Suppléant de Laurent SIMONNET - Meung-sur-Loire), Yohann CHESNEAU (suppléant de Solange VALLEE - Binas), Bruno VIVIER (Charsonville), Franck VUE (Épieds en Beauce).

Assistaient également :

Les délégués suppléants de la CCBL : Patricia CHEVALIER (Tournois), Claude PELLETIER (Chevilly).

Monsieur le Président rappelle que le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) du PETR Pays Loire Beauce a été signé en 2017 pour la période 2017-2023.

Monsieur le Président souligne que le CRST actuel s'achève le 12 mai 2023 et observe que le PETR Pays Loire Beauce a anticipé cette fin de contrat en lançant dès septembre 2022 un appel à projets auprès des communes et communautés de communes du territoire.

Monsieur le Président note que ces éléments ont permis aux membres du Bureau réunis les 28 février et 14 mars d'élaborer une maquette financière du CRST. Cette maquette financière tient compte des projets « très prioritaires », des projets s'inscrivant sur la période 2023-2026 (avec une clause de revoyure lors du bilan mi-parcours de 2026), des « figures imposées » par la Région (5% de biodiversité, 15% plan climat énergie, THD, etc.) et ne prend pas en les projets inéligibles au CRST (eau, assainissement, sécurité routière, etc.).

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	41	41

Date de la convocation

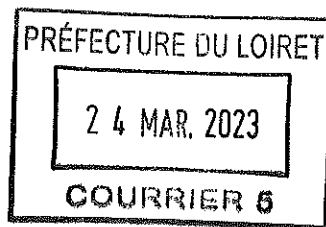
2 mars 2023

Numéro de la délibération

23-06

Objet de la Délibération

Maquette CRST 2023-2029



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication ou notification
Le

Monsieur le Président rappelle que le CRST sera cosigné par la Région Centre-Val de Loire, le PETR Pays Loire Beauce, la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine, la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire et la commune de Beaugency.

Le Contrat Régional de Solidarité Territoriale est composé de fiches actions qui relèvent, soit d'une action récurrente, soit d'une action originale. Dans le cas d'une action récurrente, les modalités d'intervention régionale sont celles définies dans les cadres de référence proposés par la Région.

Monsieur le Président rappelle qu'une enveloppe globale de 8 600 000 € a été

allouée par la Région Centre-Val de Loire pour le territoire du PETR Pays Loire Beauce.

Rappelant que les crédits sont fongibles à l'intérieur de chaque axe, Monsieur le Président propose que les crédits (8 600 000 €) soient déployés de la façon suivante :

PRIORITÉS THEMATIQUES	Investissement	Fonctionnement	Total	%
A : DEVELOPPER L'EMPLOI ET L'ECONOMIE	975 860 €	32 000 €	1 007 860 €	12%
Axe A1 : Attractivité numérique du territoire	235 560 €	- €	235 560 €	3%
Axe A2 : Accueil des entreprises	300 000 €	- €	300 000 €	3%
Axe A3 : Economie agricole	280 300 €	32 000 €	312 300 €	4%
Axe A4 : Economie Sociale et Solidaire	- €	- €	- €	0%
Axe A6 : Economie touristique	160 000 €	- €	160 000 €	2%
B : FAVORISER LE MIEUX-ETRE SOCIAL	1 510 000 €	- €	1 510 000 €	18%
Axe B1 : Services à la population	660 000 €	- €	660 000 €	8%
Axe B2 : Développement de l'accès à la culture	50 000 €	- €	50 000 €	1%
Axe B3 : Sport	800 000 €	- €	800 000 €	9%
C : RENFORCER LE MAILLAGE URBAIN ET RURAL	2 140 000 €	60 000 €	2 200 000 €	26%
Axe C0 : Paysages	- €	- €	- €	0%
Axe C1 : Aménagement d'espaces publics	400 000 €	- €	400 000 €	5%
Axe C2 : Foncier	800 000 €	- €	800 000 €	9%
Axe C3 : Habitat – Logement	340 000 €	- €	340 000 €	4%
Axe C4 : Rénovation urbaine	- €	- €	- €	0%
Axe C5 : Mobilité durable	600 000 €	60 000 €	660 000 €	8%
PRIORITÉ TRANSVERSALE : TRANSITION ECOLOGIQUE				
30-6 : Expérimentations de "territoires en transition"	- €	- €	- €	0%
D : STRATEGIE REGIONALE BIODIVERSITE	394 100 €	48 000 €	442 100 €	5%
E : PLAN CLIMAT ENERGIE REGIONAL	2 000 000 €	50 000 €	2 050 000 €	24%
ANIMATION TERRITORIALE		300 000 €	300 000 €	3%
ENVELOPPE FONGIBLE	500 000 €	90 040 €	590 040 €	7%
SOUS-TOTAL HORS A Vos ID	7 519 960 €	580 040 €	8 100 000 €	94%
F : A VOS ID	250 000 €	250 000 €	500 000 €	6%
ENVELOPPE TOTALE DU CONTRAT	7 769 960 €	830 040 €	8 600 000 €	

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	41	41

Date de la convocation

2 mars 2023

Numéro de la délibération

23-06

Objet de la Délibération

Maquette CRST 2023-2029



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication ou notification
Le

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- d'approuver le projet de maquette financière du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) 2023-2029 du PETR Pays Loire Beauce pour un montant de 8 600 000 € sur 6 ans (dont 500 000 € pour le dispositif A VOS ID, l'enveloppe « pôle d'animation » de Beaugency de 490 000 €, une enveloppe fongible et une enveloppe dédiée à l'animation du CRST),
- de donner mandat au Président pour poursuivre toutes démarches de négociation et contractualisation avec la Région sur ce sujet, en lien avec la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine, la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire et la commune de Beaugency,
- D'autoriser le Président à signer le CRST 2023-2029, après négociation, afin d'engager l'instruction des dossiers dans les meilleurs délais.
- D'autoriser le président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié conforme au Registre des délibérations,

Frédéric CUILLERIER
Président du
PETR Pays Loire Beauce

Patrick ECHEGUT
Secrétaire de séance

